Paul Bouchet

« Le droit de vivre en famille c'est le droit de vivre en dignité »

Dossiers et documents de la Revue Quart Monde n°11, Le droit de vivre en famille

Actes de la session *Justice et Quart Monde*, des 4 et 5 mai 2001, organisée à l'initiative du Mouvement ATD Quart Monde, entre des professionnels de la protection de l'enfance et des parents en situation de grande pauvreté dont les enfants sont placés.

Résumé

Tout ce qui porte atteinte au droit de vivre en famille porte atteinte à un droit fondamental. Le droit de l'homme de vivre en famille ne sera pleinement atteint que si c'est le droit de vivre en dignité.

Qu'allons nous retirer de ces deux journées ?

L'échange de connaissances c'est bien, c'est très utile et cela justifiait déjà ces deux journées. Je n'ai pas tout suivi parce qu'hier, je présidais une commission sur l'accès au droit justement. Mais ce qu'on m'a dit des ateliers, ce que j'ai pu constater aujourd'hui me confirme dans l'idée que ce genre de réunions - c'est toujours un risque des réunions comme cela - était utile, voire nécessaire. Mais soyons clairs : des échanges de connaissance, il y en a dans un tas de lieux de recherche, d'universités, d'instituts ; ça ne suffit pas pour changer ce qui doit être changé. Il y a quelque chose qui ne relève pas de la simple recherche intellectuelle ou de la recherche de recettes pratiques... Pour nous, tout ce qui porte atteinte au droit de vivre en famille porte atteinte à un droit fondamental et est donc inacceptable. Changer l'inacceptable, cela demande d'abord à chacun d'entre nous, quelque soit son rôle, de sortir différent de l'échange avec les autres. C'est-à-dire d'avoir fortifié sa volonté de changer, là où il est, ce à quoi, sinon, on pourrait peu à peu se résigner.

Or, il y a des choses auxquelles on ne peut pas se résigner : ce soir, ceux et celles qui sont parmi nous et qui constituent les familles de la grande pauvreté rejoindront leur lieu de vie. Elles et eux ne risquent pas d'oublier cette journée.

Mais nous tous, les autres, on se contente d'avoir dialogué, mais est-ce que cela sera suffisant ? Evidemment pas, même si on a appris des choses qui nous serviront demain dans notre vie professionnelle. Je crois qu'un tel débat nécessite qu'une fois encore on subordonne les moyens au but. Les moyens, il y en a ; l'argent, il y en a ; les milliards d'argent public, il y en a, en tout cas dans notre région du monde. J'irais même jusqu'à dire que parfois il y en a en trop, parce qu'avec de l'argent on peut camoufler les vraies solutions et y substituer des palliatifs. L'argent, il y en a. De la « bonne volonté », autrement dit de la générosité humaine, il y en a aussi. Vous avez peut-être perçu un léger infléchissement dans ma voix quand je parle de « bonne volonté ». Je suis l'apôtre, nul ne l'ignore, de la volonté tout court qui ne peut être la mauvaise volonté. La volonté des pouvoirs publics, bien sûr. La volonté de tous ceux qui sont des citoyens à la place où ils sont, car il ne faut plus se contenter de repasser à d'autres la solution.

Il est bien clair qu'il y a des choses qui relèvent des pouvoirs publics, mais il est bien clair qu'il y en a aussi qui relèvent de la société civile, c'est-à-dire de tous les citoyens. Parce qu'il est difficile de dire que rien ne bouge, et je reprends l'exemple du pays que je connais le mieux, le mien.

En trois ans, dans un pays comme la France :

- en 1998, loi contre les exclusions. On attendait depuis onze ans. Grâce à une bataille bien menée, on obtient cette loi : une loi de cent cinquante neuf articles, qui met en jeu cinquante milliards de francs, ça n'arrive pas tous les jours.
- en 1999, l'année suivante, la Couverture Médicale Universelle, qui change le sort de près de cinq millions de personnes en ce qui concerne l'accès aux soins.
- année suivante, 2000 : loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain. On va imposer de mettre fin trop lentement à notre gré, sur vingt ans, mais on commence quand même au fait qu'il y ait des ghettos de riches et de pauvres. Pour la première fois, il y a quand même une loi qui dit « ce n'est pas normal, c'est interdit », et malgré une bataille qui a duré longtemps au Sénat cette loi est quand même passée. Et si le Conseil Constitutionnel en avait annulé une partie sur les sanctions, elle vient d'être rétablie.

Donc, les pouvoirs publics ont le droit de rappeler qu'ils ne sont pas restés inactifs. Le Parlement a voté des lois. Est-ce que cela a suffi tout de suite ? Même la loi de 98, qui a déjà plus de deux ans, est-ce que les familles en ont vu beaucoup les effets ? La CMU un peu, pour certains soins dentaires. Mais beaucoup de familles nous disent, sur le reste, que la loi est à peine connue. Donc, il faut déjà commencer à la faire connaître. Mais il faut surtout que ces lois soient pour tous les citoyens un outil nouveau, celui des droits.

Ce matin on vous a expliqué ce qu'était le droit. Les combats, la bataille guerrière, traditionnelle, cela se mène avec des armes, et les armes sont faites pour détruire. Le combat contre la misère, le combat pacifique, ne se fait pas avec des armes ; il se fait avec des outils, des instruments, qui ne sont pas fait pour détruire mais pour construire une société nouvelle. Mais si vous n'y croyez pas à cette société, l'outil ne servira à rien.

Les meilleurs outils, s'il n y a pas d'ouvriers pour s'en servir ou s'il n'y a que des maladroits qui ne savent pas comment s'en servir, vous savez ce que cela donne. Or, on en est là aujourd'hui et c'est cela que je veux dire. Il n'est pas vrai que dans notre région du monde il n'y ait pas d'outils juridiques. S'il n'y en a pas on peut en obtenir, assez vite, par le mouvement social. Il y a quand même des gens, qui sont là, qui semblent avoir fait de bons rapports. Ça commence. Où sont les ouvriers, prêts, en nombre suffisant mais surtout avec une volonté suffisante pour se servir de ces outils ?

Alors, il faut aller au-delà des revendications des uns et des autres, sur le plan corporatif — « ce sont les limites de mon métier, c'est ceci, c'est cela... ». Il y aura toujours des limites à toute action. L'essentiel est de ne pas se résigner à ne faire que « moyenner ». Revenons toujours au but. C'est le but qui commande. Si on sait que la misère est inacceptable, si insuffisants soient les moyens, si grande la tentative de découragement, on n'a pas le droit de se résigner ; les pauvres, eux, ils continuent à vivre, ils luttent pour survivre. Nous, on n'a pas le droit de baisser les bras sous un prétexte de moyens insuffisants. Pour moi, c'est vraiment la leçon essentielle dans un dialogue comme celui-ci. Ne nous enfermons pas dans le dialogue concernant les moyens. Fortifions notre volonté. Même si nos moyens étaient inférieurs — et ils ne le sont pas — on peut faire beaucoup plus déjà. C'est le devoir sacré. Il se trouve que le Mouvement qui nous a réuni ici — que j'ai rejoint à mon tour — ce Mouvement, vous le savez, son mot d'ordre essentiel a été gravé, à la demande du fondateur, sur la place du Trocadéro. Il résume tout : « Là où des hommes vivent dans la misère, les

droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. » Le droit de vivre en famille est un de ces droits de l'homme les plus fondamentaux.

Cela nous montre le chemin du devoir, notre devoir est de s'unir en considérant que c'est un devoir sacré de changer cela. Changer cela c'est lutter, bien sûr, notamment contre les placements d'enfants. On en a beaucoup parlé, à juste titre, notamment en France, cela a été notre grande lutte depuis deux ans. Mais ce n'est qu'une partie du problème. Même si on ne place pas les enfants et même si on rend enfin les enfants, ce n'est pas pour autant qu'est gagnée la bataille pour le droit de vivre en famille. Le droit de vivre en famille, c'est le droit des parents de vivre avec leurs enfants, le droit des enfants de vivre avec leurs parents. Mais c'est aussi le droit pour les uns et les autres de vivre en dignité. Cela encore, c'est une autre bataille, mais qui fait partie du but final. Car le droit de l'homme de vivre en famille ne sera pleinement atteint que si c'est le droit de vivre en dignité.

Je termine donc sur ce mot essentiel : tout le combat d'ATD Quart-Monde, mais je pense, tout le combat citoyen dans une démocratie digne, c'est effectivement de ne pas mettre sur le même plan les questions secondes et les questions fondamentales.

La bataille pour les droits fondamentaux se mène avec les moyens qu'on a mais elle est prioritaire. On fait tout pour avoir de meilleurs moyens mais, de toutes façons, jamais on ne peut baisser les bras un seul instant. Et là est le devoir sacré. J'espère qu'au soir de ces deux journées, nous repartirons avec une volonté encore plus ferme.